



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

14 octobre 2021

Certification en finance durable : l'AMF annonce les premiers organismes de formation certifiés

L'Autorité des marchés financiers a décidé, sur proposition du Haut conseil certificateur de Place (HCCP), d'octroyer une certification à quatre organismes de formation pour l'organisation du nouveau module de vérification des connaissances des professionnels en finance durable.

L'accompagnement des acteurs de la Place vers une finance plus durable constitue l'un des axes majeurs du plan stratégique #Supervision2022 de l'Autorité des marchés financiers. Le régulateur a annoncé en février dernier le renforcement de la partie consacrée à cette thématique dans l'examen généraliste de la certification AMF et la création d'un module spécifique, optionnel, sur la finance durable. Lors de sa séance du 28 septembre 2021, le Collège de l'AMF a étudié les dossiers de premiers organismes de formation candidats à l'organisation de ce module optionnel Finance durable de la certification professionnelle AMF. En application des dispositions des articles 312-5, 318-9, 321-39 et 325-36 du règlement général de l'AMF, le Collège de l'AMF a décidé, d'octroyer cette certification à quatre organismes de formation.

Voici la liste des organismes certifiés par l'AMF :

Nom des organismes certifiés	Date de certification	N° de certification
AFG Formation 41, rue de la Bienfaisance 75008 Paris	28/09/2021	FD-1
BÄRCHEN Education 56 bis, rue de Châteaudun 75009 Paris	28/09/2021	FD-2
FIRST FINANCE 7, rue Beaujon 75008 Paris	28/09/2021	FD-3
JURISCAMPUS Technoparc 10 - 1202 Occitane 31670 Labège	28/09/2021	FD-3

Ce module s'adresse tout particulièrement aux professionnels exerçant la fonction de vendeur qui devront dès l'an prochain recueillir les préférences en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des clients. Il s'adresse aussi à toute personne désireuse de démontrer l'acquisition de connaissances sur le cadre institutionnel et économique de la finance durable, en comprendre les concepts essentiels et acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées pour proposer des produits adaptés aux besoins des clients. Il peut s'agir de personnes exerçant des fonctions d'analyse financière, de marketing, de relations investisseurs, de communicants, etc.

Les premiers examens devraient avoir lieu au début de l'année 2022.

D'autres organismes peuvent adresser leur dossier de candidature à l'AMF selon les modalités prévues par l'instruction DOC 2021-03 qui précise les caractéristiques de l'examen, le contenu du dossier de demande de certification et les obligations à la charge des organismes certifiés.

Mots clés

FINANCE DURABLE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

FINANCE DURABLE

02 octobre 2023

Lettre Epargne Info
Service n°38 -
Septembre 2023



ACTUALITÉ BIEN INVESTIR

29 septembre 2023

Participez à la Semaine
mondiale de
l'investisseur du 2 au 8
octobre 2023



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

27 septembre 2023

La commission Climat
et finance durable
(CCFD)

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02